

AR PREFECTURE

006-210600110-20210120-DM202102-DE
Reçu le 20/01/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2021/ *02*

DATE D’AFFICHAGE : 20 JAN. 2021

OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX – FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL -
ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE – MARCHÉ SUBSEQUENT N°2

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU l'accord-cadre multi-attributaire n°2019/AC/04 du 03 janvier 2020

VU la délibération n°8 du 2 Juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'accord-cadre multi-attributaire n°2019/AC/04 du 03 janvier 2020 relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel dans certains bâtiments communaux, il a été procédé à une mise en concurrence auprès des trois opérateurs.

Considérant que l'offre de la société EDF SA est l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la société EDF SA, ayant son siège social au 22, 30, Avenue de Wagram 75582 Paris cedex 8, du marché subséquent n°2 à l'accord-cadre multi-attributaire n°2019/AC/04 du 03 janvier 2020.

Article 2 : La durée du marché subséquent est de 11 mois et prendra achèvement à la fin de l'accord-cadre multi-attributaire n°2019/AC/04 du 03 janvier 2020 le 31.12.2021.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 20 JAN. 2021

Le Maire,
Roger ROUX

